

Montpellier, le 15 novembre 2016

Contacts presse :

Bureau de la communication
interministérielle

04 67 61 61 25

pref-communication@herault.gouv.fr

Catherine MALLET

Coordinatrice sécurité
routière

04 67 61 60 60



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Fiche d'information

Sensibilisation a la sécurité routière

« **Accidentalité de la route : la face cachée d'une vie brisée** »

**Opération test menée le 16/11/2016
destinée aux conducteurs contrevenants
par le centre PROPORA et la Préfecture de l'Hérault**

Des blessés aux séquelles très graves

58 % des Français ont été touchés directement ou indirectement par un accident de la route (11 % comme victimes, 22 % parmi leurs proches, 25 % eux-mêmes et un de leurs proches) – sondage IFOP pour la DSCR – janvier 2016.

À coté des tués de la route, il existe de nombreux blessés qui garderont ou non des séquelles. 1 sur 3 est susceptible de garder des séquelles invalidantes nécessitant une prise en charge et un parcours de soin plus ou moins longs, selon la localisation, la nature et l'étendue des lésions.

Il y a 20 ans, certains n'auraient pas survécu. Aujourd'hui, grâce à la rapidité d'intervention des secours et aux progrès de la médecine, ils vivent.

Mais ils sont **aujourd'hui en France près de 200 000 lourdement handicapés suite à un accident de la route, plus de 3 000 handicapés à vie par an.**

Parmi les blessés graves, 10 % seront porteurs de séquelles majeures, les 3/4 conserveront des séquelles mineures à modérées.

Séquelles majeures :

- lésions cérébrales (traumatismes crâniens graves) - 6 atteintes sur 10,
- lésions des membres supérieurs ou inférieurs, avec parfois amputation - 3 atteintes sur 10,
- lésions de la moelle épinière entraînant une paraplégie (paralysie des membres inférieurs) ou une tétraplégie (paralysie des membres inférieurs et supérieurs) - 1 atteinte sur 10,

Les usagers de 2RM sont plus concernés par les atteintes orthopédiques et de la colonne vertébrale.

Les piétons sont plus exposés aux lésions de la tête.

Séquelles mineures à modérées :

Elles concernent un peu plus du tiers des victimes, plus souvent les automobilistes que les autres usagers.

La principale lésion est l'entorse cervicale (provoque des douleurs résiduelles).

Un certain nombre de patients présentent des séquelles non visibles mais invalidantes pour la réinsertion professionnelle ou sociale.

Les conséquences de certains accidents peuvent être très coûteuses :

- placement à vie en milieu spécialisé (ex « états végétatifs », soit 300 €/jour),
- ceux qui peuvent rester chez eux ont souvent besoin d'une assistance, à laquelle il faut intégrer des frais d'aménagement pour le logement, le véhicule, les appareillages divers, sans oublier le préjudice esthétique, sexuel...

Le coût de l'insécurité routière est de plus en plus lourd et ce malgré la diminution du nombre d'accidents (données 2015) :

- plus de 3 millions pour une personne tuée,
- près de 400 000 € pour un blessé hospitalisé plus de 24h,
- près de 16 000 € pour un blessé léger,
- 4 900 € pour des dégâts matériels.

Le total de l'insécurité routière s'élève à 32,8 Md€ soit 1,5 % du PIB.



<https://twitter.com/Prefet34>



<https://facebook.com/prefet34>

Site internet : <http://www.herault.gouv.fr>